



partage des biens entres héritiers

Par **M72**, le **07/02/2021** à **15:11**

Bonjour, j'ai 4 enfants, je suis veuve et j'ai 82ans.

Mon unique bien meuble est en usufruit partager à part égale avec mes enfants. Cependant pour les objets qui sont dans la maison (meubles, vaisselles, linge, bibliothèque...) je voudrais tout donner à un seul de mes enfants. Ce ne sont que des affaires à valeur sentimentale, elles n'ont aucune valeur financière. Puis-je donner tout à un seul enfant? Si, oui, comment faire ?

Je vous remercie pour l'attention apportée à ma demande

respectueusement.

Mazhevenn ORY

Par **youris**, le **07/02/2021** à **15:40**

bonjour,

vous pouvez avantager un de vos enfants en donnant ou en léguant vos biens meubles à un seul de vos enfant, pour autant que cela n'attaque pas la réservé héréditaire des autres enfants.

avez-vous des biens immobiliers, vous mentionnez un bien meuble dont vous n'avez que l'usufruit, qui sont les nus-propriétaires ?

salutations

Par **M72**, le **07/02/2021** à **15:48**

Qu'est ce que la réserve héréditaire et quelle est son plafond ?

J'ai l'usufruit de la maison de mon marie, mes 4enfants on la nue propriété, une fois partie ils se partageront en 4part égales la maisons.